

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.62

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

**Présents** : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. TOURNIER.

**Objet de la délibération : MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION DU MOBILIER URBAIN : AVENANT DE PROLONGATION**

**Exposé :**

Par délibération n°89.2011 en date du 7 juillet 2011, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché de prestations de service n°2011.12 relatif à la mise à disposition de mobiliers urbains et prestations de services pour la ville avec l'entreprise JC DECAUX Mobilier urbain.

Le marché avait été notifié le 21 juillet 2011 pour une durée d'exécution de 12 ans.

La mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain ne font plus l'objet d'une procédure de marché public, ces prestations ont été requalifiées de concession de service. Compte tenu du changement du type de procédure à mettre en place ainsi que l'étude complète du parc actuel et une réflexion des implantations des futurs mobiliers urbains à mener en amont du lancement, il est nécessaire de prolonger ledit marché jusqu'au 31 décembre 2023.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°89.2011 en date du 7 juillet 2011 attribuant le marché de mise à disposition de mobiliers urbains et de prestations de services pour la commune,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver la prolongation du marché relatif à la mise à disposition de mobiliers urbains avec l'entreprise JC DECAUX jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer l'avenant de prolongation correspondant.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*